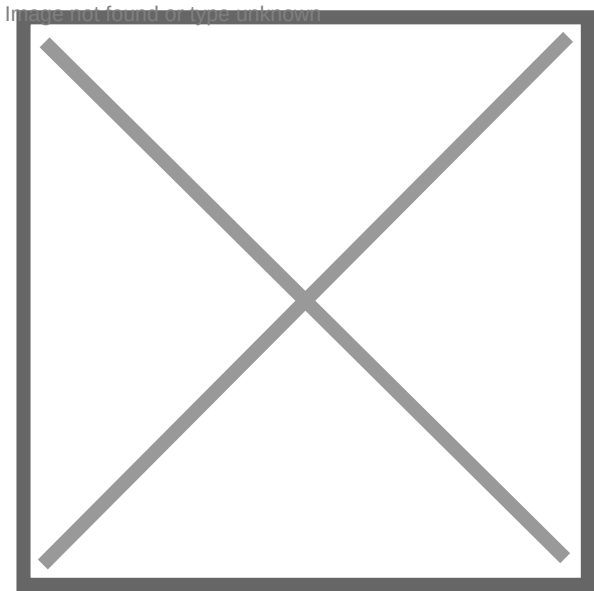




Testament rédigé aux urgences hopital

Par **valparaiso**, le **10/02/2021** à **14:10**

Bonjour,
Suite à un reportage TV, relatant ce fait. Je voudrais savoir si le testament d'une personne rédigé aux urgences d'un hopital et remis à un soignant est valable ?
Merci.

Par **morobar**, le **10/02/2021** à **16:47**

Bonjour,
Le lieu de création n'est pas une indication obligataoire pour un testament olographe.
*Toutefois si le testateur n'est plus en mesure physiquement ou moralement de rédiger le testament, un testament authentique sera exigible.

Par **amajuris**, le **10/02/2021** à **16:57**

bonjour,
les conditions d'établissement d'un testament olographe sont simples.
l'article 970 du code civil indique:
Le testament olographe ne sera point valable s'il n'est écrit en entier, daté et signé de la main du testateur : il n'est assujetti à aucune autre forme.
l'article 901 du même code dispose:
Pour faire une libéralité, il faut être sain d'esprit. La libéralité est nulle lorsque le consentement a été vicié par l'erreur, le dol ou la violence.
salutations